Image not found or type unknown

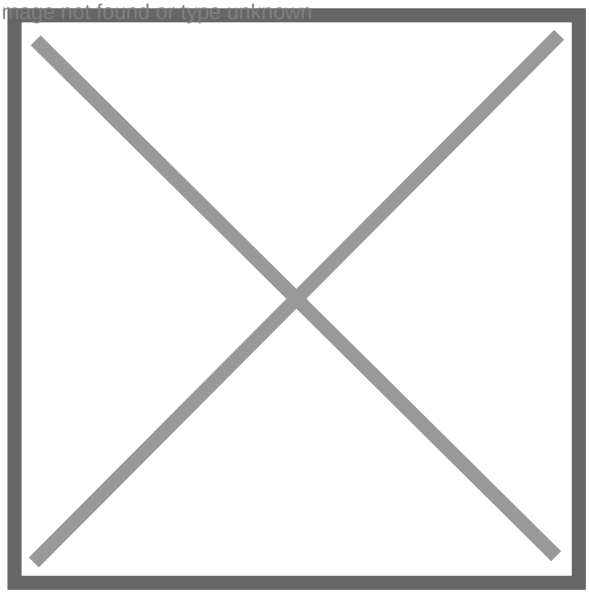

Droit du locataire concernant le droit de construire un mur

Par **kaidounette**, le **04/04/2008** à **13:57**

Etant locataire d'un logement social (vaucluse logement), j'ai construit un mur qui entoure mon jardins qui se situe derrière mon logement, je l'ai crépi cela fait plus de 5 ans afin de protéger mon intimité, d'autre locataire ont fait la même chose mais sans crépir leur mur. je viens de recevoir un recommandé de la part de vaucluse logement qui me dit qu'il faut que je casse mon mur car je n'ai demandé aucune autorisation et que cela géné au point de vue estétique, d'autres locataire ont eu le même courrier. EST Ce que je peux contourner la demande alors que ces logment vont être en vente dans quelques années et que je compte racheter ce logement , que pui-je faire pour ne pas casser le mur, sachant que je dois leur répondre avant le 15/04/2008.

Vous remerciant par avance pour toutes les réponses que vous pourrez me donnez.

BIen cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés